



PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Pour concrétiser vos projets sur les territoires, la **DDT** à vos côtés



Direction Départementale  
des Territoires de la **Dordogne**

# Anticiper pour s'adapter



**Économie des territoires,  
agriculture et forêt**



**Eau, environnement  
et risque**



**Aménagement  
et développement  
durable**

“ Le maître mot de la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne, comme son nom l'indique, ce sont les territoires. C'est vers eux que toutes nos missions sont tournées et c'est auprès de leurs acteurs que nous intervenons sous l'autorité du Préfet.

La DDT 24 porte les politiques des ministères en charge de l'agriculture et de la forêt, de l'écologie, de l'aménagement du territoire et du logement.

À ce titre, nous en assurons la promotion et veillons à leur déclinaison concrète au niveau local, au service du citoyen et des collectivités. Nos modalités d'action consistent en une mise en musique coordonnée et cohérente des politiques publiques dont nous avons la charge en tenant compte des spécificités locales.

Depuis sa création en 2010, la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne a évolué en lien avec les réformes d'organisation de l'État. La complexité des enjeux climatiques, sociaux et économiques, qui marque notre présent et conditionne notre futur, rend de plus nécessaire notre adaptation en continu. Nous continuons à évoluer avec la volonté de conforter notre vocation à être un interlocuteur privilégié des collectivités locales, des porteurs de projets et des acteurs locaux que nous accompagnons dans nos domaines de compétence.

Notre force réside en une compréhension des territoires dans leur diversité, grâce à une présence de proximité sur les quatre arrondissements de la Dordogne et par la transversalité de nos expertises.

La DDT de la Dordogne rassemble en une communauté de travail différents profils, administratifs ou techniques, dotés d'une large palette de compétences. Ces équipes agissent sous l'autorité du corps préfectoral, en complémentarité avec les autres administrations de l'État dans le département afin d'articuler au mieux leurs actions.

Et c'est avec ces femmes et ces hommes animés des mêmes valeurs que nous gardons le cap sur des objectifs au long cours :

***Contribuer au développement équilibré et durable de la Dordogne par la mise en cohérence et l'adaptation aux territoires des politiques portées par l'État.***

Emmanuel Didon  
Directeur de la DDT24

# Coordination et cohérence

Pour la bonne déclinaison des politiques publiques dans les projets et sur les territoires, le préfet assure la coordination entre services et établissements de l'État, relayé dans chaque arrondissement par les sous-préfets.

Sous l'autorité préfectorale, la Direction Départementale des Territoires s'affirme comme service de l'État de référence en ce qui concerne les enjeux d'aménagement, d'agriculture et d'environnement.

Elle inscrit son action au service des Périgourdins, pour promouvoir, accompagner et garantir, dans le cadre législatif, une gestion équilibrée, cohérente et partagée du territoire.



Les équipes de DDT24 partagent des valeurs professionnelles qui guident leur action.

impartialité **équité**  
engagement collectif  
cohésion interne **solidarité**  
indépendance technique



# Une action structurée en 4 priorités

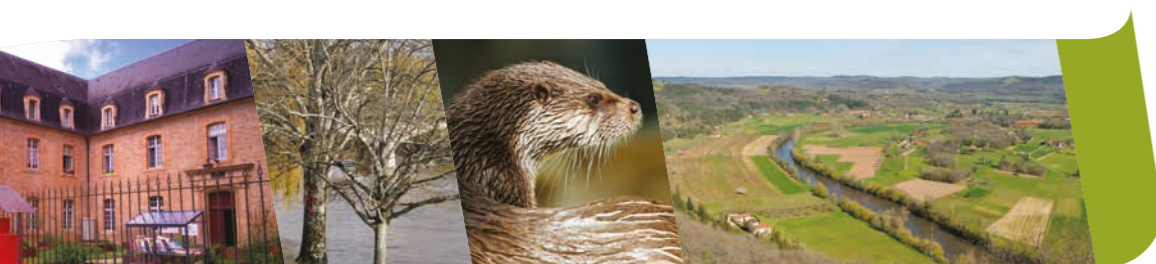
La DDT 24 est organisée en 3 grands services regroupant chacun des pôles ou missions. Ils mettent en œuvre 4 axes d'action prioritaire qui se déclinent en de multiples activités, dont l'essentiel est présenté ici.

## Axe prioritaire 1

### Préserver et valoriser le milieu naturel, les ressources et les activités agricoles et forestières

#### Activités

- mettre en œuvre la politique de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- suivre les actions mises en œuvre sur les aires d'alimentation des captages prioritaires
- accompagner l'élaboration des SAGE
- instruire les autorisations "loi sur l'eau" (assainissement, plans d'eau, travaux en rivière, projets d'aménagement...)
- coordonner des contrôles de police de l'environnement
- suivre les contrats Natura 2000 et instruire l'évaluation des incidences
- mettre en œuvre la réglementation en matière de chasse et de pêche
- piloter l'information et la sensibilisation du public et des élus en matière de biodiversité et d'équilibre agro-sylvo-cynégétique
- instruire les aides de la politique agricole commune et les aides agro-environnementales
- mettre en place les dispositifs d'aides face aux calamités agricoles
- instruire les aides à la modernisation des exploitations agricoles et aux jeunes agriculteurs
- promouvoir et contrôler la gestion durable de la forêt
- délivrer les autorisations de défrichement



## Axe prioritaire 2

### Anticiper les effets du changement climatique et en atténuer les causes

#### Activités

- accompagner les collectivités dans l'élaboration de Plans Climat Air Energie Territoriaux
- instruire les demandes d'installations de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque et méthanisation)
- coordonner à l'échelle du bassin de la Dordogne, les actions en faveur de la gestion économe de la ressource en eau (irrigation, gestion de la sécheresse)
- impulser les démarches territoriales concertées pour la gestion de l'eau
- mettre en œuvre la politique de défense des forêts contre les incendies
- soutenir l'amélioration de la performance énergétique des logements
- conduire le déploiement sur le territoire des nouvelles réglementations thermiques
- déployer les démarches de mobilités réduisant les émissions de gaz à effet de serre



## Axe prioritaire 3

### Améliorer le cadre de vie des habitants et veiller à l'aménagement durable des territoires

#### Activités

- mobiliser et valoriser les données de connaissance pour l'aide à l'analyse et à la décision
- mettre en œuvre les politiques territorialisées de l'habitat
- conduire les opérations de rénovation urbaine avec l'ANRU
- suivre la programmation de production de logements locatifs sociaux
- déployer la lutte contre l'habitat indigne
- promouvoir la sobriété foncière
- instruire des autorisations de construire et accompagner la dématérialisation des autorisations d'urbanisme
- liquider les taxes d'aménagement
- mettre en œuvre la politique d'accessibilité aux personnes handicapées
- encadrer l'élaboration des PPR Inondation
- diffuser et actualiser la connaissance des risques naturels
- instruire les autorisations de transports exceptionnels sur les 5 départements aquitains
- préparer et participer à la gestion de crise
- assurer les polices de la navigation et de la conservation du domaine public fluvial de l'État



## Axe prioritaire 4

### Apporter un conseil adapté aux territoires et un soutien à leur projet

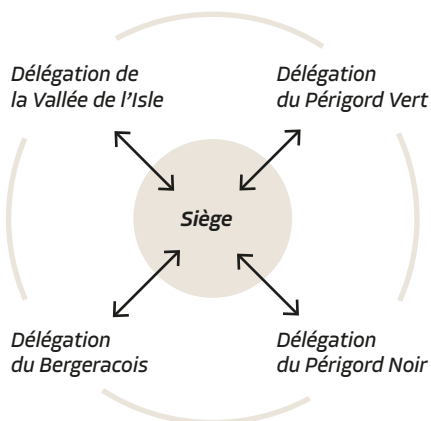
#### Activités

- conseiller les collectivités dans l'élaboration de leurs documents structurants d'aménagement (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme)
- accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans l'émergence et la réalisation de leurs projets
- appuyer les collectivités dans les démarches opérationnelles d'aménagement et de revitalisation (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Contrats de Relance et de Transition Écologique)
- accompagner les territoires en matière de préservation de la biodiversité et de l'environnement



# Des compétences au plus près des territoires

Nous développons la **transversalité** entre nos services pour mobiliser les compétences nécessaires et apporter des réponses structurantes et juridiquement solides basées sur une vision globale des politiques publiques et la recherche de la conciliation des enjeux.



Ce mode de faire, particulièrement adapté aux dossiers complexes, s'appuie sur **les qualités de technicité et d'expertise** des agents des différents pôles et missions.

Pour assurer un service optimal sur les territoires de la Dordogne, notre organisation repose sur des implantations territoriales situées dans les quatre arrondissements du département. L'objectif de ces **délégations territoriales**, placées auprès des sous-préfets, est d'être à l'écoute et à disposition des collectivités, partenaires, porteurs de projets ou usagers. Il s'agit de véritables interfaces, qui déploient via le ou la délégué.e les politiques publiques portées par la DDT 24 et permettent la consolidation de la connaissance des territoires. Les équipes de proximité assurent le relais avec le siège et s'appuient sur les expertises métiers de celui-ci.



## Délégation de la Vallée de l'Isle

Cité administrative  
24024 Périgueux Cedex  
ddt-stvi@dordogne.gouv.fr

## Délégation du Bergeracois

Place du Foirail  
24108 Bergerac Cedex  
ddt-stb@dordogne.gouv.fr



## Délégation du Périgord Vert

Maison de l'État  
12 bis Boulevard Gambetta  
24300 Nontron  
ddt-stpv@dordogne.gouv.fr

## Délégation du Périgord Noir

Maison de l'État  
6, Place Salvador Allende  
24200 Sarlat-la-Canéda  
ddt-stpn@dordogne.gouv.fr

Pour plus d'informations, connectez-vous sur :

<https://www.dordogne.gouv.fr/>

Vous trouverez l'ensemble des politiques publiques portées par l'État.

## DDT 24

Cité administrative  
18, rue du 26<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie  
CS 74000 - 24024 Périgueux cedex  
Tél : 05 53 45 56 00  
ddt@dordogne.gouv.fr